



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENERGIE

Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

/ 1 MARS 2013

Paris, le

Référence : CP/A12021748-D13000686
vos réf. : V/courrier du 14/11/2012

Monsieur le Sénateur-Maire,

Vous m'avez fait part de l'importance que vous attachez à l'aménagement de la RN 19 entre la Francilienne et l'autoroute A86, et notamment à l'engagement des travaux de la section Sud de la déviation de Boissy-Saint-Léger. Je vous en remercie.

Je suis tout à fait sensible aux enjeux majeurs liés à cette opération, que ce soit en termes de desserte du territoire francilien, de qualité de vie, ou de sécurité routière.

En dépit d'un contexte budgétaire extrêmement contraint, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé de retenir la section Sud de la déviation de Boissy-Saint-Léger dans la programmation 2013 des investissements routiers. L'État mobilisera ainsi une enveloppe de 20 M€ en faveur de cette opération.

Parallèlement, le Conseil régional d'Île-de-France a prévu de poursuivre en 2013 son effort financier au bénéfice de cette opération en mobilisant une enveloppe de 22 M€. La mobilisation de l'Etat et du Conseil régional permettra donc l'engagement des travaux de cette opération dans le courant de cette année.

S'agissant de l'aménagement de la section de la RN 19 située plus au Sud, entre le carrefour avec la RD 94E et la RN 104 à Servon, les études d'opportunité sont toujours en cours. L'état d'avancement des études, la multiplicité des priorités régionales et les contraintes budgétaires n'ont pas permis l'inscription de sa réalisation à l'actuel Programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI). Son financement devra donc être recherché dans le cadre d'une prochaine génération de PDMI. L'absence à ce jour d'un choix de tracé définitif et d'un plan de financement acté ne permet pas encore de préciser le calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Brin à vous,

François CUVILLIER

Monsieur Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
Maire de Saint-Maurice
Premier Vice-Président de la Communauté
de communes de Charenton-le-Pont - Saint-Maurice
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

J.C.